

**CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 12 DI FERRAGHJU DI U 2026**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2026**

Rapport n°19

**Attribuzione di e suvenzione à e
cuuperative sculare**

Attribution de subventions aux coopératives
scolaires

Dans le cadre du temps scolaire, notre collectivité contribue à soutenir des actions éducatives et pédagogiques inscrites au projet d'école afin de favoriser la réussite scolaire.

Les demandes de subvention émanant des associations intervenant sur le temps scolaire seront examinées ultérieurement et présentées lors d'un prochain conseil municipal.

Dans un premier temps, il est proposé d'examiner les demandes de subvention déposées par 18 coopératives scolaires sur les 19 écoles que compte la Ville.

Après examen des dossiers, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 38.242 € :

COOPERATIVES SCOLAIRES	Subventions 2025 accordées en en €	Subventions 2026 proposées en €
AMADEI ELEMENTAIRE	2 500 (Transport : 322 €*)	2 800
AMADEI MATERNELLE	2 246	900
ANDREI	4 000	4 200
CALLONI ELEMENTAIRE	3 000 (Transport : 926 €*)	3 300 (Transport : 782 €*)
CALLONI MATERNELLE	1 830	1 199
CAMPANARI	1 500	3 300
CARDO ELEMENTAIRE	1 000	1 000
CHARPAK ELEMENTAIRE	1 000 (Transport : 639 €*)	1 055

CHARPAK MATERNELLE	-	-
DEFENDINI ELEMENTAIRE	2 700	2 600
DEFENDINI MATERNELLE	1 600	1 900 (Transport : 700 €*)
DESANTI ELEMENTAIRE	1 574 (Transport : 754 €*)	2 056
DESANTI MATERNELLE	2 770	1 242 (Transport : 1 020 €*)
REYNOARD ELEMENTAIRE	1 708 (Transport : 847 €*)	1 335
REYNOARD MATERNELLE	1 602 (Transport : 673 €*)	1 141 (Transport : 545 €*)
SUBISSI ELEMENTAIRE	2 050 (Transport : 512 €*)	2 364
SUBISSI MATERNELLE	1 000	1 000
VENTURI GAUDIN ELEMENTAIRE	2 000	4 000
VENTURI MATERNELLE	2 250	2 850
TOTAL	36 330	38 242

* : à titre indicatif, l'estimation financière du transport nécessitant un déplacement des classes pour les projets pédagogiques soutenus.

Le montant attribué est en augmentation de 1912 euros par rapport à l'année précédente.

Il est précisé que l'enveloppe budgétaire globale, d'un montant de 55 000 euros, comprend les subventions accordées aux coopératives scolaires ainsi qu'aux associations intervenant sur le temps scolaire. Elle sera inscrite au prochain BP au compte 65748, code fonctionnel 212.

En conséquence, il est proposé :

- D'examiner les demandes de subvention figurant dans le tableau ci-dessus.
- D'approuver les montants de subvention proposés.
- De préciser que la dépense sera inscrite au BP 2026, compte 65748, code fonctionnel 212.

SYNTHESE

A Cità attribuisce 38.242 € di suvenzione à 18 cuuperative sculare per sustene i prugetti pedagogichi. Iss'inviluppu hè in crescita per raportu à l'annu scorsu.